

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 23 septembre 2019, à 16 h 45.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Stéphanie Messier, Linda Roy, Annie Pelletier, Claire Gagné et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré, André Beauregard, David Bousquet et Jeannot Caron

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M^e Hélène Beaudesne, directrice des Services juridiques et greffière

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 19-517

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-518

Mise aux normes de l'usine d'épuration – Plans et devis préliminaires – Services professionnels en ingénierie – Contrat

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service du génie en date du 18 septembre 2019;

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Annie Pelletier



Et résolu que le Conseil mandate la firme Axor Experts-Conseils inc., pour les services professionnels en ingénierie, soit la réalisation des plans et devis préliminaires et de l'estimation des travaux jugés prioritaires, dans le cadre du projet de la mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées.

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis à un montant maximum de 74 728,00 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 16 septembre 2019.

De plus, ladite firme est autorisée à soumettre le projet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à toute autre instance gouvernementale requise.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 19-519

Levée de la séance

Il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que la séance soit levée à 16 h 47.

Adoptée à l'unanimité